

## Pour un réel soutien à la production d'électricité solaire nyonnaise

L'encouragement de la pose de panneaux solaires (thermique ou photovoltaïques) devrait être une priorité de notre ville, devenue récemment Cité de l'énergie. Elle a d'ailleurs publié une fiche d'information à ce sujet contenant de nombreuses informations<sup>1</sup>.

Actuellement le système de rémunération de la Confédération pour l'électricité solaire produite (Rétribution au Prix Coûtant ou RPC) est saturé et les producteurs indépendants se tournent vers leur services industriels pour vendre l'électricité produite par leurs panneaux. A Nyon, ce sont les services industriels de Nyon (SIN) qui doivent -en application de l'article 7 de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) - racheter l'électricité solaire réinjectée dans le réseau.

A ce sujet ces derniers citent sur leur site web<sup>2</sup> : *Les SIN en tant que distributeur d'électricité, jouent dans notre ville un rôle moteur dans le développement et la promotion des nouvelles énergies renouvelables (...) en proposant des partenariats et des conditions favorables aux privés et entreprises intéressés à produire de l'énergie renouvelable ou à acheter du courant vert.*

Fort de cette constatation il paraît dès lors surprenant de voir que le prix de rachat de 5.5 cts/kWh offert par les SIN pour un ménage moyen<sup>3</sup> soit le plus bas de tout la Suisse romande (voir carte ci-contre fournie par l'association des producteurs d'énergie indépendants (<http://www.vese.ch/fr/karte/>)).

Selon les informations fournies par les SIN, ce prix est calculé sur la base du tarif standard de vente d'électricité *énergie Particuliers (Un)* (5.98 cts/kWh) diminué d'une marge de 8%.

Etonnamment, les SIN n'utilisent pas leur tarif d'énergie renouvelable suisse *Vitale vert* (10.98 cts/kWh) comme base de calcul malgré le fait que l'office fédéral de l'énergie (OFEN) recommande de tenir compte de la plus-value écologique dans le prix du courant racheté<sup>4</sup>.

Sachant que les SIN sont alimentés par les Services industriels de Genève, il paraît également surprenant de noter que nos voisins genevois offrent 13.64 cts/kWh à leurs ménages producteurs d'électricité solaire (2.5x plus que Nyon).

Sur cette base, mes questions sont les suivantes :

- 1) La Municipalité partage-t-elle l'affirmation que le rachat par les SIN d'électricité produite par une installation solaire d'un ménage moyen se fait à « des conditions favorables » ?
- 2) Selon la Municipalité, les SIN ne devraient-ils pas se baser comme le préconise l'OFEN sur le tarif de leur offre d'énergie *Vitale vert* pour fixer le prix de rachat d'électricité solaire locale ?
- 3) Comment la Municipalité entend-elle corriger cette situation défavorable en comparaison avec les autres villes de Suisse romande ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses à cette interpellation.

Laurent Miéville pour le groupe vert'libéral , 8 mars 2016

<sup>1</sup> <http://www.nyon.ch/multimedia/docs/2015/07/Fiche-Conseil-Photovoltaïque.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.sinyon.ch/electricite/photovoltaïque>

<sup>3</sup> installation de 25 m2 fournissant 5 kW de puissance crête

<sup>4</sup> [http://www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=fr&name=fr\\_320863801.pdf](http://www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=fr&name=fr_320863801.pdf)

